Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260428-2026_04_2_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 21 avril 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, BRUNEL Pascale, VIDOR Rémi, LE DUC Marine, LE GALL Bruno, BAUDRY Christophe, LE DIOT Marie-Laure, ROUSSEL Sylvain, LE METOUR Jean Noël, SERRE Pascal, SEVENO Bertrand, GONIDEC Jean-Marc, RAUD Gaelle, MESSÉ-BOUILLARD Carole, GAUDICHEAU Benoît, EON Marjorie, KERLIDOU Estelle, SCHERPEREEL Laure, COHEN Kévin, JACOB Christine, FACCHINETTI Régis, MAHJOUB Ismahan, THÉOU François, PIC Jessica, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

PONSOT Claire, qui a donné pouvoir à LE FRANC Clément,

VETTER Jean, qui a donné pouvoir à FACCHINETTI Régis,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Bruno LE GALL.

2026-04-2-11 - Affectation du résultat 2025 et reprise au Budget Annexe Zones de Mouillages et de Port-Anna 2026

Rapporteur : Bruno LE GALL

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés l'exercice précédent, dans le cadre des dispositions des instructions budgétaires et comptables :

- M4, régissant les opérations comptables du Budget Annexe Zones de Mouillages,

Ce résultat, approuvé par le Conseil Municipal lors du vote du Compte Financier Unique, est établi avant passage des écritures d'autofinancement complémentaires.

L'affectation doit obéir aux règles suivantes :

- ne porter que sur le seul résultat de la section de fonctionnement ou d'exploitation. En effet, le résultat d'investissement, quel qu'en soit le signe, fait l'objet d'un report pur et simple.
- ne concerner que les excédents de fonctionnement ou d'exploitation qui sont les excédents de l'exercice complétés des excédents reportés ou diminués des déficits antérieurs. Il s'agit donc d'un excédent net cumulé d'exploitation.
- L'excédent de fonctionnement excédentaire sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Aussi, le budget Annexe Zone de Mouillages avait la gestion de 2 services dont une analytique interne avait été mis en place. A la demande de la Région, les services ont été scindés en 2 budgets, il est donc nécessaire de faire l'affectation du résultat suivi avec une analytique dans chacun des budgets.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260428-2026_04_2_11-DE

BUDGET ANNEXE ZONES DE MOUILLAGES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montant
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2025 Partie ZMEL Partie PORT-ANNA	**-35 795,97 €** -9 132,34 € -26 663,63 €
2	Résultat antérieur Résultat antérieur reporté ZMEL Résultat antérieur reporté PORT-ANNA	**239 788,88 €** 59 173,18 € 180 615,70 €
3	Capacité d'autofinancement Capacité d'autofinancement ZMEL Capacité d'autofinancement PORT-ANNA	**203 992,91 €** 50 040,84 € 153 952,07 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		Montant
4	Résultat budgétaire de l'exercice Résultat budgétaire de l'exercice 2025 ZMEL Résultat budgétaire de l'exercice 2025 PORT-ANNA	**-17 103,21** € -13 129,60 € - 3 973,61 €
5	Résultat antérieur reporté Résultat antérieur reporté ZMEL Résultat antérieur reporté PORT-ANNA	**108 292,08€** 49 904,37 € 58 387,71 €
6=4+5	Solde d'exécution de la section d'investissement Solde d'exécution de la section d'investissement ZMEL (à reporter à la ligne D 001 ou R 001 du budget 2026) Solde d'exécution de la section d'investissement Port-Anna (à reporter à la ligne D 001 ou R 001 du budget 2026)	**91 188,87 €** 36 774,77 € 54 414,10 €
7	- Résultat à réaliser en dépenses	0€
8	+ Résultat à réaliser en recettes	0€
9=6+7+8	Résultat global ZMEL Résultat global Port-Anna	36 774,77 € 54 414,10 €
10	Besoin de financement = Résultat global si négatif	0€
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (Délibération)		Montant
11	au financement de l'investissement 2026 ZMEL (titre de recette à émettre à l'article 1068) au financement de l'investissement 2026 Port-Anna (titre de recette à émettre à l'article 1068)	0 € 0€
12=11-3	en report à nouveau en fonctionnement **ZMEL** (à reporter à la ligne D 002 ou R 002 du budget 2026) en report à nouveau en fonctionnement **Port-Anna** (à reporter à la ligne D 002 ou R 002 du budget 2026)	**50 040,84** € **153 952,07 €**
13=11+12	TOTAL	**203 992,91 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances du 14 avril 2026,

Après en avoir délibéré ;

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260428-2026_04_2_11-DE

Le Conseil Municipal :

AFFECTE le résultat du budget principal comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 4 mai 2026

Le Maire,

Signé par : Clément Le Franc
Date : 04/05/2026
Qualité : Maire

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 4 mai 2026
et publication le 4 mai 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.